

dèle qui fera l'orgueil du pays, le port vraiment national.

Nos Commissaires ne s'inquiètent ni de ce qui se dit, ni de ce qui se fait à Québec; ils poursuivent à la lettre un programme bien étudié, longuement mûri. Ils ont cette audace et cette prétention.

Cette prétention peut paraître sottise aux yeux de "La Semaine Commerciale". Nous souhaitons à nos amis les Québécois de n'en avoir jamais de pires.

Les injures de notre confrère ne sont pas des arguments. Elles n'empêcheront pas, en tous cas, la construction à Montréal d'un bassin où seront visités, carénés et réparés non seulement les bateaux des lacs, mais aussi les grands navires du type "Laurentic".

La rage impuissante de notre confrère peut s'exercer tant qu'il lui plaira dans ses colonnes, elle n'empêchera pas les progrès du port de Montréal.

Malgré lui et malgré tous ceux qui jaloussent Montréal, le "Laurentic" et le "Mégantic" remonteront jusqu'ici et Montréal aura son bassin de radoub.

LA FERMETURE DU DIMANCHE

Abus à réprimer

Les épiciers se plaignent et non sans raison que, tandis qu'ils sont obligés, en vertu de la loi, de fermer leurs magasins le dimanche, bon nombre de marchands vendant des articles du commerce d'épicerie ne ferment pas.

La police tolère l'ouverture de ces magasins dont les propriétaires ne sont nullement inquiétés bien qu'ils soient en contravention avec la loi et avec les règlements de la Cité.

Dans ces magasins, on vend librement le dimanche: fruits, bonbons, chocolats, extraits de boeuf, ginger beer, ginger ale et maints articles du domaine de l'épicerie qu'il serait trop long d'énumérer.

Quand, il y a quelques années, le Conseil Municipal préparait son règlement relatif à la fermeture du dimanche. "Le Prix Courant" a plaidé en faveur des petits magasins.

Nous déclarions, en effet, qu'il serait inhumain de priver de pauvres gens, souvent estropiés ou impotents, de pauvres vieilles veuves sans soutien, des quelques sous qu'ils pouvaient gagner le dimanche en vendant un peu de fruits ou de bonbons, du tabac ou des cigares aux promeneurs et aux désœuvrés du dimanche.

Nous sommes d'avis aujourd'hui encore que c'est faire oeuvre d'humanité que d'user d'une large tolérance envers ces pauvres déshérités du sort et de ne pas les inquiéter dans l'exercice honnête de leur petit commerce.

Mais, depuis que le règlement de la fer-

meture du dimanche a été voté par le Conseil Municipal de Montréal, il n'y a pas seulement que de petits magasinets qui restent ouverts le dimanche, il y a aussi de vastes établissements appartenant à des compagnies riches et puissantes et appuyés de gros capitaux.

Ces compagnies (il n'y en a peut-être qu'une seule au fond de l'affaire), détiennent à vrai dire le monopole du commerce des fruits à Montréal. Ce monopole, elles l'ont acquis, nous le reconnaissons, d'une façon honnête et par des méthodes commerciales absolument irréprochables, aussi nous garderons-nous bien de les blâmer du succès qu'elles ont atteint dans cette spécialité.

Peu à peu les divers établissements dont nous parlons ont ajouté à leur commerce de fruits diverses spécialités, qui, nous l'avons dit, ressortissent du commerce de l'épicerie et ont ainsi perdu le caractère des magasins qui sont autorisés à rester ouverts le dimanche.

C'est ce que pensent les membres de l'Association des Epiciers de Montréal et c'est aussi notre sentiment.

Dans sa tolérance pour les petits magasins, le règlement municipal concernant la fermeture du dimanche n'avait qu'un but, celui de secourir indirectement quelques malheureux, presque indigents, qui, autrement, auraient dû, pour vivre, recourir à la charité publique. Mais le règlement n'a été en aucune façon établi pour permettre à certains commerçants de faire des affaires sur une large échelle et de continuer le dimanche à encaisser, comme ils le font dans le cours de la semaine, de grosses recettes et de forts profits.

Il est facile, croyons-nous, de remettre les choses au point.

Les épiciers ne demandent pas la mort du pauvre, eux qui soutiennent tant de malheureux en leur maintenant un crédit parfois onéreux dans les temps de crise ou de chômage. Ils ne demandent pas que la veuve besogneuse, ni l'estropié incapable de gagner autrement son pain, ferment le dimanche et tombent dans une misère plus grande que celle où déjà ils se débattent péniblement. Non, tout le monde a droit à l'existence et il serait inhumain de réduire à la mendicité ceux qui, quoique dénués de jeunesse, de force ou de santé ou privés d'un membre, ont encore assez d'énergie et de bonne volonté pour gagner leur misérable vie sans avoir à tendre la main.

Pour ces pauvres malheureux et pour eux seulement nous demandons qu'on use de tolérance. Nous demandons qu'à eux et à eux seuls on accorde une licence, une licence spéciale pour vendre le dimanche.

Mais pour les marchands qui paient de gros loyers, qui ont des commis, qui dé-

tiennent de forts stocks de marchandises de diverse nature, pour les vrais commerçants en un mot, nous demanderons avec les membres de l'Association des Epiciers de Montréal, nous demanderons qu'on les oblige à fermer boutique le dimanche. Rien n'autorise la tolérance dont on use à leur égard. Il y a là un abus à réprimer.

A PROPOS DE CHANTAGE

Dans un de ses récents numéros, le "Mail and Empire", de Toronto, a reproduit la correspondance échangée entre un journal d'assurance et la Great-West Life Assurance Co., ainsi que l'attaque dont cette dernière avait été l'objet dans le journal d'assurance en question et la réponse à l'attaque.

La raison de l'attaque, c'est que la Great-West Life Assurance Co. avait refusé son annonce audit journal d'assurance. Ce sont des cas qu'on voit quelquefois.

Mais ce qui n'arrive pas toujours, c'est que la tentative de chantage n'a pas pris.

La Great-West a fait ce que devraient faire tous les honnêtes gens et toutes les compagnies qui se respectent, elle a ignoré le maître-chanteur dans son budget réservé à la publicité.

Cet exemple devrait porter ses fruits

PRECAUTIONS CONTRE LE FEU DANS LES MANUFACTURES

Quelques suggestions pour l'élimination des incendies dans les manufactures sont données dans une brochure publiée par la Hartford Fire Insurance Co. L'avantage de fermer la porte de l'étable avant que le cheval soit volé est chose proverbiale. Il n'est pas moins évident que le moment de mettre la maison en ordre, c'est avant que le feu ne se déclare. Les incendies au Canada sont beaucoup plus désastreux que dans les pays européens. La perte annuelle par tête d'habitant est de nombreuses fois plus élevée; tous les efforts devraient avoir pour but de réduire ce gaspillage. Là est le moyen d'obtenir une assurance à meilleur marché.

Voici quelques-uns des avis donnés aux manufacturiers:

Propreté

Rappelez-vous que la propreté et la surveillance sont les premières choses qui contribuent à empêcher un incendie; rendez chaque contremaître directement responsable de l'inspection d'une partie de l'établissement chaque soir; que ce soit la dernière chose qu'il fasse avant de rentrer chez lui; qu'il s'assure que tous les déchets huileux, les matières de rebut ont été enlevés et que tout est en bon